

INFO'COM-CGT OBTIENT UN LOCAL SYNDICAL

Après de nombreuses demandes auprès de la direction pour le respect de la loi du n°2012-387 du 22 mars 2012 et son article 4, Info'Com CGT a enfin eu gain de cause. Le Code du travail prévoit que « dans les entreprises d'au moins 250 salarié.es, l'employeur met à la disposition des sections syndicales un local commun convenant à l'exercice de la mission de leurs délégués. »

Le local syndical est situé au 3^e étage, au fond du couloir, côté pôle bureau DRH à Saint-Denis.

Info'Com-CGT a donc le plaisir de vous annoncer qu'il va mettre en place prochainement une permanence pour l'aide aux salarié.s (contrat de travail, salaire, primes, ancienneté, avenants, mutuelle, prévoyance, formation, etc.).

GRÂCE À CE LOCAL, LE SYNDICAT :

- organisera des rencontres avec les salarié.es ;
- mettra en place de la documentation pour informer et conseiller les salarié.es sur leurs droits ;
- tiendra des permanences régulières, en fonction de la demande.

**CETTE PERMANENCE EST OUVERTE
AUX NON-ADHÉRENTS
À L'EXCEPTION
DES CONSULTATIONS JURIDIQUES,
RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS.**